

Etat des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement

09/09/2021

Cette édition vous permettra de connaître le détail des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement déclarées à l'URSSAF via la DSN (salaires et régularisations des plafonds).

Cette édition vous permettra également de connaître le montant de l'exonération de charges patronales à déclarer à Pôle Emploi Spectacle. Le montant de l'exonération est calculé dans la limite du taux d'Assurance Chômage de droit commun, soit 4,05 % (salaires et régularisations des plafonds).

La nouvelle version d'édition de l'état des exonérations (disponible depuis la version 2.02Pf pour Studio et 3.01Qp pour Studio plus) permet de sélectionner toutes les périodes éligibles aux exonérations et aides au paiement, qu'elles relèvent des mesures prises au printemps 2020 (COVID-1), des mesures prises à l'automne 2020 (COVID-2) y compris janvier, février, mars et avril 2021, ou des mesures prises à l'été 2021 (COVID-3).

Etat des exonérations et de l'aide au paiement

Au menu de Studio, cliquez sur « *Editions* » puis sur « *Périodiques* » et enfin sur « *Etat des exonérations* ».

Début période	Fin période	Aide Paiement %	Ok
01/02/2021	28/02/2021	20	
01/03/2021	31/03/2021	20	
01/04/2021	30/04/2021	20	
01/05/2021	31/05/2021	15	
01/06/2021	30/06/2021	15	
01/07/2021	31/07/2021	15	

Type d'état

Global

Pas de tri spécifique

Par Section

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section analytique

Par Poste budgétaire

Permet d'obtenir l'état de contrôle par poste budgétaire

Par Section et Poste

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section et par poste budgétaire

Début période	Fin période	Aide Paiement %	Ok
01/02/2021	28/02/2021	20	
01/03/2021	31/03/2021	20	
01/04/2021	30/04/2021	20	
01/05/2021	31/05/2021	15	
01/06/2021	30/06/2021	15	
01/07/2021	31/07/2021	15	

Pour chaque période d'emploi éligible aux exonérations de charges patronales et d'aide au paiement COVID-2 (à partir de septembre 2020) ou COVID-3 (à partir de mai 2021) :

- Double-cliquez dans la colonne « **OK** » afin d'avoir le symbole ✓
- La colonne « **Aide Paiement %** » vaut **20** pour le COVID-2 et **15** pour le COVID-3. La valeur **15** est modifiable (en **20**) pour mai 2021, juin 2021 et juillet 2021.

Utilisez l'ascenseur pour accéder aux différentes périodes.

Régularisation plafonds

Indiquez la date à laquelle vous avez effectué les régularisations de plafonds (date de paiement)

Du salarié N°

Premier salarié à prendre en compte

Au salarié N°

Dernier salarié à prendre en compte

De la Section N°	Première section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « <i>Type d'état</i> » est valorisée à « <i>Par Section</i> » ou à « <i>Par Section et Poste</i> »
A la Section N°	Dernière section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « <i>Type d'état</i> » est valorisée à « <i>Par Section</i> » ou à « <i>Par Section et Poste</i> »
Type Salariés	<p><i>Tous les Salariés</i> Salariés permanents et salariés intermittents du spectacle</p> <p><i>Uniquement les Permanents</i> Seuls les salariés permanents sont pris en compte</p> <p><i>Uniquement les Intermittents</i> Seuls les salariés intermittents du spectacle sont pris en compte</p>
Dans l'ordre	<p><i>Des codes salariés</i> Dans l'état, les salariés seront triés selon leur matricule (code salarié)</p> <p><i>Alphabétique</i> Dans l'état, les salariés seront triés selon leur nom de famille</p>
Impression du détail	<p><i>Tous les bulletins</i> Tous les bulletins seront édités, qu'ils soient ou non éligibles à l'exonération et à l'aide</p> <p><i>Uniquement les salariés bénéficiant de l'exonération</i> Seuls les bulletins éligibles à l'exonération et à l'aide seront édités</p>
Aide au paiement	<p><i>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF</i> L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à l'URSSAF et déclarée en DSN sous le CTP 051 (COVID-2) ou 256 (COVID-3).</p> <p><i>Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour Pôle-Emploi Spectacle</i> L'aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle sera imputée à Pôle emploi spectacle (COVID-2). L'aide au paiement ne sera pas déclarée en DSN.</p>
Type de sortie	<p><i>Impression</i> Permet une édition papier du document</p> <p><i>Affichage</i> L'état est proposé en visualisation</p> <p><i>Pdf</i> Permet la création de l'état au format « Pdf »</p>
Fichier d'export	Nom du fichier d'export ; option utilisable si la rubrique « <i>Type de sortie</i> » est positionnée sur « Pdf »
Répertoire du fichier	Répertoire où sera stocké le fichier d'export

COVID2 – Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de janvier 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en février 2021),
- d'avril 2021 (car conditions d'éligibilité remplies en mai 2021).

La régularisation des plafonds Urssaf a été faite au 26/12/2020.

Etat_Exonérations

Configurer Valider Fermer

Type d'état: Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération

Début période	Fin période	Aide Paiement %	Ok
01/10/2020	31/10/2020	20	✓
01/11/2020	30/11/2020	20	
01/12/2020	31/12/2020	20	
01/01/2021	31/01/2021	20	✓
01/02/2021	28/02/2021	20	
01/03/2021	31/03/2021	20	

Régularisation plafonds: 26/12/2020 Date à laquelle les bulletins ont été régularisés

du Salarié No: au Salarié No: zzzzzzzz

de la Section No: à la Section No: zzzzzzzz

Type Salariés: Tous les Salariés

Dans l'ordre: Des codes salariés

Impression du détail: Tous les bulletins

Aide au paiement: Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF

Type de sortie: Impression Affichage Pdf Excel

Fichier d'export: Etat_Exonérations_TEST 2020_EM 20_07_09_2021.pc

Répertoire du fichier: C:\studio_test\Export

Sélection / Désélection Totale

COVID3 – Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- de mai 2021,
- de juin 2021,
- de juillet 2021,

car éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement en février 2021 (ou mars 2021 ou avril 2021) (COVID-2).

Etat_Exonérations

Configurer Valider Fermer

Type d'état Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération

Début période	Fin période	Aide Paiement %	Ok
01/02/2021	28/02/2021	20	
01/03/2021	31/03/2021	20	
01/04/2021	30/04/2021	20	
01/05/2021	31/05/2021	15	✓
01/06/2021	30/06/2021	15	✓
01/07/2021	31/07/2021	15	✓

Multi-dossiers Ok

Régularisation plafonds Date à laquelle les bulletins ont été régularisés

du Salarié No au Salarié No zzzzzzzz

de la Section No à la Section No zzzzzzzz

Type Salariés Tous les Salariés

Dans l'ordre Des codes salariés

Impression du détail Tous les bulletins

Aide au paiement Vous souhaitez utiliser l'aide au paiement des intermittents pour l'URSSAF

Type de sortie

Impression Affichage Pdf Excel

Fichier d'export Etat_Exonérations_TEST 2021_TEST 2021_03_09_20:

Répertoire du fichier C:\studio_test\Export

Avec référence dossier si multi-dossiers

Sélection / Désélection Totale

COVID2 – Exemple 1 – Aide au paiement intégralement utilisée pour les cotisations URSSAF

Etat des exonérations du 01/10/2020 au 30/04/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA
7 RUE DU CHEMIN VERT
02200 MERCIN ET VAUX

Film :

Edition du 07/09/2021 11:09

Page: 1/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
Total période octobre 2020 (CTP 667)								4 687,33	782,19		22,50			805		6 499,01	263,21
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période janvier 2021 (CTP 667)								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83		1 356		3 189,99	129,19
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/04	30/04	30/04	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période avril 2021 (CTP 667)								3 353,87	714,37		23,48	135,83		874			

Edition du 07/09/2021 11:09

Page: 2/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **							
Total général								13 947	2 680,75		81,96	271,66		3 034		9 689,00	392							
								13 947	COVID 1 et 2															
									COVID 3															

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF à 20% (13 947€) soit 2 789€
soit un total de : 2 789€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

COVID2 – Exemple 2 – Aide au paiement calculée sur les rémunérations des salariés intermittents du spectacle utilisée pour les cotisations Pôle Emploi Spectacle

Etat des exonérations du 01/10/2020 au 30/04/2021

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA
7 RUE DU CHEMIN VERT
02200 MERCIN ET VAUX

Film :

Edition du 07/09/2021 11:27

Page: 1/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97			
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		6 499,01	263,21
Total période octobre 2020 (CTP 667)								4 687,33	782,19		22,50			805		6 499,01	263,21
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	11/01	15/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	18/01	22/01	31/01	1 171,83	187,66	0,49	5,74			193,40		1 464,79	59,32
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTIO...	25/01	28/01	31/01	208,33	94,50	0,49	1,02			95,52		260,41	10,55
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/01	31/01	31/01	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période janvier 2021 (CTP 667)								5 905,86	1 184,19		35,98	135,83		1 356		3 189,99	129,19
P008	DURANDAL JEAN	P	1	PERMANENT	01/04	30/04	30/04	3 353,87	714,37	0,70	23,48	135,83		873,68			
Total période avril 2021 (CTP 667)								3 353,87	714,37		23,48	135,83		874			

Edition du 07/09/2021 11:27

Page: 2/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **							
Total général								13 947	2 680,75		81,96	271,66		3 034		9 689,00	392							
								13 947	COVID 1 et 2															
									COVID 3															

(CTP 051) Montant de l'aide pour l'URSSAF à 20% (6 708€) soit 1 342€
+ Montant pour Pôle-Emploi : 20% de la base des intermittents (7 239€) soit 1 448€
soit un total de : 2 789€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

Etat des exonérations du 01/05/2021 au 31/07/2021

(Tous les salariés)

Dossier : TEST 2021 TEST 2021
 12 RUE DES OISEAUX
 75007 PARIS
 Film : FILM 2021

Edition du 07/09/2021 11:45

Page: 1/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
22111001	DURAND PAUL		8	REALISATEUR CINEMA				12 299,07		0,49							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	03/05	31/05	31/05	8 867,22		0,70							
Total période mai 2021 (CTP 667)									21 166,29								

22111001	DURAND PAUL		8	REALISATEUR CINEMA	01/06	30/06	30/06	12 884,74		0,49							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	01/06	04/06	04/06	1 688,99		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	07/06	11/06	11/06	2 428,41		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	14/06	18/06	18/06	2 639,06		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	21/06	25/06	25/06	2 639,06		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	28/06	30/06	30/06	1 583,43		0,70							
Total période juin 2021 (CTP 667)									23 863,69								

22111001	DURAND PAUL		8	REALISATEUR CINEMA	01/07	31/07	31/07	12 884,74		0,49							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	01/07	02/07	03/07	1 055,62		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	05/07	09/07	09/07	2 639,06		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	12/07	16/07	16/07	2 639,06		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	19/07	23/07	24/07	2 639,06		0,70							
23111001	MARTIN PATRICK		1	DIRECTEUR DE PRODUCTION CINE...	26/07	30/07	31/07	2 639,06		0,70							
Total période juillet 2021 (CTP 667)									24 496,60								

Edition du 07/09/2021 11:45

Page: 2/2

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Base P.E.S.	Pôle-Emploi Spectacle **
Total général									69 527								
																	COVID 1 et 2
									69 527								COVID 3

(CTP 256) Montant de l'aide pour l'URSSAF à 15% (69 527€) soit 10 429€
 soit un total de : 10 429€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

Exonérations à déclarer à Pôle Emploi Spectacle

Pour les périodes 2021, vous devez adresser à Pole Emploi Spectacle un formulaire de demande d'exonération :

- Mesure d'exonération de la contribution patronale d'assurance chômage à compter du 1^{er} janvier 2021 : https://pole-emploi-services.fr/PDF/CRSE_Exonerations_juill2021.pdf
- Formulaire de demande d'exonération : https://pole-emploi-services.fr/PDF/Formulaire_Demande_exoneration_CRSE.pdf

Comme vous pouvez le constater, la demande d'exonération porte uniquement sur l'exonération de charges patronales. Nous attendons toujours les informations pour l'aide au paiement (si vous avez opté pour l'utilisation de l'aide au paiement des salariés intermittents pour Pôle emploi Spectacle).

Pour connaître le montant de l'exonération à déclarer à Pôle Emploi Spectacle, vous devez sélectionner la période d'emploi du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020 (ou du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020 selon le cas).

Pour ceux dont l'exonération des charges patronales et l'aide au paiement COVID-1 porteraient sur les périodes d'emploi allant du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020, il est possible de changer la date de fin déjà pré-remplie. Il suffit de cliquer dans la colonne « *Fin de période* » et de saisir 30/04/2020.

Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- allant du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020,
- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de novembre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en décembre 2020).

La régularisation des plafonds a été faite au 26/12/2020.

Début période	Fin période	Aide Paiement %	Ok
01/02/2020	31/05/2020	20	✓
01/09/2020	30/09/2020	20	
01/10/2020	31/10/2020	20	✓
01/11/2020	30/11/2020	20	✓
01/12/2020	31/12/2020	20	
01/01/2021	31/01/2021	20	